

REGLEMENT INTERIEUR

1^{ER} OPEN BLITZ ECHECS ANLE MOUN FIDE DIMANCHE 02 JUIN 2024

Article 1 : ORGANISATEUR	Le club d'échecs foyalais Echecs Anlé Moun organise le Dimanche 02 juin 2024, son 1er Open Blitz Fide à l'Institut Martiniquais du Sport, salle Restauration à Mangot Vulcin, le LAMENTIN.
Article 2 : PARTICIPANTS	Cette compétition est ouverte à tout joueur possédant une licence A ou B. La licence A ou B ne pourra être prise sur place le jour de la compétition que si le joueur présente un certificat médical de non contre-indication à la pratique des échecs.
Article 3 : TYPE DE TOURNOI	Le tournoi se déroule en 09 rondes à la cadence de 2x 4min+2s par coup Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., entrées en vigueur le 1er janvier 2023. L'Article B.3 de l' <i>annexe B: Le Blitz</i> , s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
Article 4 : APPARIEMENTS ET DEPARTAGE	Les appariements se font au système suisse (Programme PAPI). Seront appariées à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et qui auront réglé leur droit d'inscription. Départage : Le 1 ^{er} départage est le buchholz tronqué, le 2 ^{ème} départage est le buchholz, le 3 ^{ème} départage est la performance.
Article 5 : HORAIRES	8h – 8h45 : pointage des joueurs 9h : début des rondes Ronde 1- 9h ; Ronde 2-9h20 ; Ronde 3 -9h40 ; Ronde 4-10h, Ronde 5- 10h20 ; Ronde 6-10h40 ; Ronde 7- 11h00; Ronde 8-11h20 ; Ronde 9 -11h40; 12h30 : remise des prix
Article 6 : DROIT D'INSCRIPTION	Les droits d'inscription sont de 15 € pour les Jeunes et de 20€ pour les Seniors.
Article 7 : LES PRIX	Prix par catégories : (non partagés, cumulables avec le classement général) 1 ^{er} Jeune et 1 ^{ère} Féminine. La liste des prix : 1 ^{er} : 100€ ; 2 ^{ème} : 70€ ; 3 ^{ème} : 40€.
Article 8 : CONDITIONS PARTICULIERES	Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi. Il est interdit de fumer dans la salle. Le forfait est déclaré après 3 minutes de retard, suite à l'annonce faite par l'arbitre de la ronde en cours. Il est rappelé que les téléphones portables doivent impérativement être éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis : sonnerie, alarme ou vibreur entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif et l'adversaire gagnera. Plus généralement, les joueurs éviteront toute attitude pouvant discréditer les valeurs échiquéennes.
Article 9 :	L'arbitre principal est M.SIMEON Gilles, AFO1 et l'arbitre adjoint est M.CHONVILLE Éric, AFC.
Article 10 : COMMISSION D'APPEL	
Article 12 :	Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'Arbitre Principal,
SIMEON Gilles

L'organisateur,
Club Echecs Anle Moun